

RCS : ANNECY Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2023 B 00616 Numéro SIREN : 398 484 485 Nom ou dénomination : A.R.M.
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2023 sous le numéro de dépôt B2023/017611

A.R.M

Société à responsabilité limitée

Capital social : 9.904 €

Siège social : 140 Avenue d'Aix les Bains - Seynod
74600 Annecy

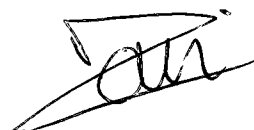
398 484 485 RCS Annecy

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. An', is located in the bottom right corner of the page.

Annexes

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ARM										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 140 Avenue Aix les Bains 74600 ANNECY											
Numéro SIRET* 3 9 8 4 8 4 4 8 5 0 0 0 4 8											
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12						Durée de l'exercice précédent* 12					
						Exercice N clos le 30062023		Exercice N-1 clos le 30062022			
ACTIF						Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012						
		Autres*	014		016						
	Immobilisations corporelles*		028	1 091 473	030	273 645	817 827	312 190			
	Immobilisations financières* (1)		040		042						
	Total I (5)		044	1 091 473	048	273 645	817 827	312 190			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052						
		Marchandises *	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	135 697	070		135 697	15 804			
		Autres* (3)	072	101 394	074		101 394				
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	21 114	086		21 114	39 241			
	Charges constatées d'avance *		092		094						
	Total II		096	258 205	098		258 205	55 046			
Total général (I + II)		110	1 349 679	112	273 645	1 076 033	367 236				
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	9 904	9 904				
	Écarts de réévaluation				124						
	Réserve légale				126	990	990				
	Réserves réglementées*				130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)				132	44 003	44 003				
	Report à nouveau				134						
	Résultat de l'exercice				136	81 362	80 393				
	Subventions d'investissement				137						
	Provisions réglementées				140						
Total I				142	136 260	135 291					
Provisions pour risques et charges Total II				154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	175 394					
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 728 239)				172	764 378	231 944				
Produits constatés d'avance				174							
Total III				176	939 772	231 944					
Total général (I + II + III)				180	1 076 033	367 236					
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	728 239					
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	505 637					
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL ARMNéant ☐ ***A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
30 06 2023
1Exercice N-1 clos le
30 06 2022
2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210				
	Production vendue	biens			214				
		services*			218	124 377	124 377		
		et livraisons intracommunautaires	215						
			217						
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)			222				
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230	26 425	26 400			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	150 802	150 778		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stocks (marchandises)*				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	12 546	12 307		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	647	244	27 072	27 358		
	Rémunérations du personnel*				250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252				
	Dotations aux amortissements*				254				
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		262				
		{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
	Total des charges d'exploitation (II)				264	39 619	39 666		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	111 183	111 112		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280				
	Produits exceptionnels	(IV)			290		417		
	Charges financières	(V)			294	2 700	2 150		
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300				
		{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348						
	Impôts sur les bénéfices*				306	27 121	28 986		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	81 362	80 393		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2					312	81 362	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	(VII)			318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)				324	27 121			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-clts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248		330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Dont divers	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
		Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
		ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138				
		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Investissements outre-mer	344				
		ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 sepdecies)	993				
		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992						
		Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		350		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649				
				Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
		RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	108 483	354
		Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	108 483	372		

REGLES GENERALES

Les comptes sont établis et présentés en euros.

Les comptes ont été établis en application des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, à jour des règlements du Comité de la Réglementation Comptable intervenus depuis le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-05 du 24 juillet 2020 modifiant le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général modifié.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants:-

Immobilisations corporelles	Amortissements pour dépréciation	Amortissements fiscalement pratiqués
Construction	5%	5%
Installations techniques, Mat. Outillage	12.50 à 20%	12.50 à 20%
Install. Générales agencés, aménagements	10%	10%
Matériel de transport	20%	20%
Matériel de bureau	20%	20%
Mobilier	12.50%	12.50%

FONDS COMMERCIAL

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2020-05, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps.

Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à sa valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute des titres de participations et des autres titres immobilisés est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. A la clôture de l'exercice, la valeur comptable des titres de participation est comparée à la valeur d'inventaire qui correspond à la valeur d'usage pour la société. La valeur d'usage est déterminée selon des critères objectifs et clairement identifiables : situation nette, seuil de rentabilité, résultats prévisionnels, valeur de réalisation. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les créances et dépôts sont valorisés à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan.

CREANCES ET DISPONIBILITES

Créances : les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constatée quand la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire correspond à la valeur effective de la créance que la société considère comme recouvrable.
Disponibilités : les disponibilités en banque ou en caisse ont été valorisées à leur valeur nominale.

ENGAGEMENTS HORS BILAN

La société n'a pas d'engagement de prise en charge de plan de retraite.
La société n'a pas d'engagement envers les salariés au titre des indemnités de fin de carrière. En effet, cet engagement est couvert par un contrat souscrit auprès du groupe IRP Auto.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OBSERVATIONS DE L'EXERCICE

Aucune observation n'est à noter au cours de cet exercice.

ETATS DISPONIBLES DANS L'ANNEXE

Un certain nombre d'états sont présentés actuellement dans l'annexe. Les états suivants ne sont pas repris dans les annexes pour ne pas alourdir la lecture car ils se trouvent déjà dans le dossier fiscal :

- Etat de l'actif immobilisé : voir le détail dans le dossier fiscal
- Etat des amortissements : voir le détail dans le dossier fiscal
- Etat des provisions : voir le détail dans le dossier fiscal
- Etat des échéances des créances et des dettes : voir le détail dans le dossier fiscal
- Etat des produits à recevoir : voir le détail dans le dossier fiscal
- Etat des charges à payer : voir le détail dans le dossier fiscal
- Etat des charges constatées d'avance : voir le détail dans le dossier fiscal
- Etat des produits constatés d'avance : voir le détail dans le dossier fiscal

Nature des transferts	Montant	Imputation au compte
REFACTURATION TAXE FONCIERE	26 425	6351209

TOTAL

26 425

Identité des sociétés mères
consolidant les comptes de la
société

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
IMMO73- 45 AV DE LA LIBERTE-L 1931 LUXEMBOURG	SA	30 000	

A.R.M.
Société à responsabilité limitée au capital de 9.904 €
Siège social : 140 Avenue d'Aix les Bains - Seynod
74600 Annecy

398 484 485 RCS Annecy

AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

PAR L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 16 DECEMBRE 2023

DECISION RETENUE

L'associée unique, sur proposition de la gérance, décide de se distribuer intégralement le résultat net comptable bénéficiaire de l'exercice, s'élevant à 81.362,39 €.

Ce dividende sera mis en paiement le 31 mars 2024 au plus tard.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts exigeant le rappel des distributions de dividendes effectuées au cours des trois derniers exercices, l'associée unique rappelle que les dividendes distribués par la société au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Nombre de parts	Distribution à l'associée unique	Dividende unitaire	Abattement par part
30/06/2022	619	80.393,75 €	129,87 €	51,95 €
30/06/2021	619	39.500,00 €	63,81 €	25,52 €
31/12/2020	619	79.700,00 €	128,75 €	51,50 €

